

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

PLAN LOCAL
D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2

Pièce n° 5.3

CENTRE SUD

1/2 000 ème

Vu pour être annexé à la délibération du :

Agence Karine Ruelland architecte urbaniste

Limite de commune

Limite de zone

Espace boisé classé

Protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares

Emplacement réservé

Espace paysager protégé au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme

Bâti protégé au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme

Périmètre de protection immédiat de captage des eaux destinées à la consommation humaine

Zone de risques liés aux inondations (arrêté préfectoral du 2/11/1992)

Mines et carrières : zone affectée ou susceptible d'avoir été affectée par des travaux souterrains

Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation

Recul à l'alignement imposé

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-2 DU CODE DE L'URBANISME

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE Approximative en m²
1	Équipement public	Commune	2 000 m²
2	Liaison douce	Commune	696 m²
3	Forage	Syndicat des eaux de la Bièvre	1 617 m²
4	Chemin de promenade	Commune	4 269 m²
5	Espace public	Commune	329 m²
7	Voie	Commune	1 469 m²
8	Voie - espace public	Commune	598 m²
10	Parking	Commune	97 m²
11	Équipement public - logements sociaux	Commune	640 m²
12	Élargissement de voie	Commune	1 508 m²
13	Voie	Commune	607 m²
14	Voie	Commune	2 149 m²
TOTAL			16 965 m²

